

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 13 avril 2021
Séance n° 2021 – 03

Nbre de conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Karine Norris-Ollivier, Chantale Corbeau, Janine Penguen, Angélique Restoux, Sylvie Alain, Odile Noël, Marie-Aline Papail, Béatrice Tézé,

Messieurs Raymond Dupuy, Yannick Aubry, Philippe Le Rolland, Jean-Pierre Caron, Sébastien Fortin, Laurent Buscaylet, Serge Auffret, Jérôme Gaslain, Philippe Gouesbier (arrivé à 19h30)

Absents excusés : Jessica Cantarel, Valérie Arnoult et Stéphane Brebel

Anne-Laure Le Pocréau donne procuration à Karine Norris-Ollivier

Jacques Monfrais donne procuration à Jean-Luc Beaudoin

Secrétaire de séance : Madame Angélique Restoux a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 07 avril 2021

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal n°2021-02 du 30 mars 2021
- Communication sur le Projet de Territoire de l'Agglomération (en présence de Pierre-Yves MAHIEU, Vice-Président de SMA, Sylvie PASCAL, Directrice Générale Adjointe et Luc GRAINDORGE, Chef de projet)
- Ilot « Passage des écoliers » - Etude opérationnelle - Information
- Budget 2021 – Budget Commune et budget Champ Lison – Affectation du résultat 2020 - Approbation
- Budget 2021 – Budget primitif de la Commune et budget primitif du Champ Lison - Approbation
- Budget 2021 – Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies - Approbation
- SDE – Extension des réseaux électriques – Propriété CHALIGNE Alison (Chemin des Fougères) et la propriété QUEMERAIS Thierry (le Mesnil des Aulnays) - Décision

Ouverture de la séance à 19h

Information sur le Projet de Territoire de l'Agglomération par Pierre-Yves MAHIEU, Vice-Président de SMA, Sylvie PASCAL, Directrice Générale Adjointe et Luc GRAINDORGE, Chef de projet.

Approbation du compte rendu n°2021-02 du 30 mars 2021

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 20 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

Information par Karine Norris-Ollivier sur l'îlot du Passage des Ecoliers – étude pré-opérationnelle
Après consultation de bureaux d'études, l'Atelier FAYE a été retenu pour un montant de 8 800 €.

Délibération n° 2021-03-001

Objet : Budget 2021 – Budget Commune et budget Champ Lison – Affectation du résultat 2020 - Approbation

Le compte administratif 2020 des Budgets Commune et Champ Lison ayant été votés, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 20 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

Valide les affectations suivantes :

Budget Commune : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 : + **285 309.30 €**

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : **285 309.30 €**
- Report en fonctionnement R 002 : 0 €
- Excédent d'investissement à reporter au R001 : + 755 028.19 €

Budget Champ Lison : résultat fonctionnement de l'exercice 2020 : -0.35 €

- Report en fonctionnement D 002 : 0.35 €
- Excédent d'investissement à reporter au R001 : + 11 450.75 €

- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

Délibération n° 2021-03-002

Objet : Budget 2021 – Budget primitif de la Commune et budget Champ Lison – Approbation

Avant de laisser Janine Penguen présenter en détail le budget primitif, Monsieur le Maire souhaite en préambule décliner les grandes lignes du budget 2021.

« Le contexte global n'est évidemment pas très favorable ; notamment à cause de la crise sanitaire qui a un impact sur les finances des collectivités locales et surtout qui ne permet pas de réelle lisibilité financière (ça fait en effet le 2^{ème} budget consécutif que nous devons élaborer dans ces conditions).

Par ailleurs si la loi des Finances 2021 prévoit néanmoins une croissance de + 6% (dont 1% serait dû au plan de relance), il faut quand même évoquer le faible taux de revalorisation des bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière puisque celui-ci a été arrêté à + 0,2 % pour 2021 (il était de + 0,9 % en 2020). Heureusement, pour 2021 l'Etat va compenser à l'euro près la suppression des recettes de Taxe d'Habitation, par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Enfin, autre élément important, les dotations de l'Etat, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale, restent stables ce qui est fondamental pour des petites collectivités comme les nôtres.

S'agissant du contexte local, je dois d'abord préciser que nous avons élaboré le budget 2021 avec le maximum de rigueur.

En fonctionnement

- les dépenses ont été examinées avec une approche extrêmement responsable ; chaque poste a été calculé au plus juste, afin de mobiliser les ressources strictement nécessaires aux besoins ;
- les recettes ont été analysées avec toute la prudence nécessaire. Il serait irresponsable en effet de les surévaluer au risque de détériorer le résultat d'exploitation de l'exercice budgétaire ;

- Concernant Saint Malo Agglomération, il n'y a pas eu de nouveaux transferts de compétences et les flux financiers entre la commune et l'agglomération restent stables sur l'année 2021.
- Le fonctionnement du nouveau restaurant scolaire va produire ses effets en année pleine pour la 1^{ère} fois, mais le surcoût de ce choix reste très raisonnable et ne génère pas de bouleversement notable dans la section de fonctionnement.
- La masse salariale reste maîtrisée néanmoins puisqu'elle représente moins de 49% des dépenses de fonctionnement, et qui situe Plerguer dans la moyenne des communes comparables.
- 2021 constituera la dernière année impactant l'opération du Champ Lison avec la vente du dernier lot ; l'engagement financier prévisionnel de la commune sur cette opération sera ainsi respecté.

En investissement

- Comme pour 2020, il est clair que le projet de restructuration et d'extension de l'école des Badious et du restaurant scolaire absorbe l'essentiel de notre capacité d'investissement (+ de 65 %) ; c'est notre choix, car l'école est par définition l'équipement structurel prioritaire de notre commune.
- Pour autant, en 2021, il faut noter un autre engagement financier important, c'est celui du projet de Maison de Santé ; cet engagement financier correspond à un portage financier partiel et qui a vocation à être transitoire.
- Ceci étant, le budget investissement ne s'exonère pas d'autres missions importantes de la commune comme des travaux pour les réseaux (éclairage public, voirie), la défense incendie (responsabilité importante), l'équipement informatique des écoles, ou encore la maintenance des bâtiments.
- A noter également le financement de la procédure obligatoire de révision du PLU et le financement de l'opération de logement social de la rue de Lette dont l'impact est opéré sur l'exercice budgétaire 2021.
- Le recours prévisionnel à l'emprunt d'équilibre est minime sur l'exercice 2021, sachant par ailleurs que l'indicateur d'endettement, pour le financement de l'investissement de l'école, est certes en évolution mais encore à un niveau supportable pour le budget communal.

En conclusion, le budget 2021 qui est soumis au conseil municipal permet de respecter les engagements et les ambitions pris en 2020 devant la population et d'être à la hauteur de la confiance que celle-ci nous a faite.

C'est un budget responsable qui permet de préserver les missions prioritaires de service public tout en maintenant les équilibres financiers ».

Après présentation du Budget Primitif 2021 des Budgets Commune et Champ Lison par Madame Janine Penguen, adjointe aux finances, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les budgets 2021.

A la question de Monsieur Serge Auffret, Madame Janine Penguen indique que les études prévues au compte 617 concernant des analyses obligatoires en bactériologies pour le restaurant scolaire en terme de sécurité sanitaire.

Madame Karine Norris-Ollivier est surprise du montant inscrit sur les comptes énergie et combustible car normalement on devrait faire des économies ; Madame Janine Penguen indique que les montants inscrits se veulent prudents car tant que les travaux de l'école ne sont pas terminés nous n'avons pas le recul nécessaire pour disposer d'une estimation fiable pour une année pleine.

A la question de Monsieur Philippe Gouesbier, Madame Janine Penguen précise qu'il y a beaucoup d'abonnement téléphone et internet, mais nous poursuivons nos recherches d'économies. Par ailleurs quelques éléments comparatifs avec d'autres communes tendent à démontrer qu'à Plerguer ce poste reste dans des proportions raisonnables.

A une question de Monsieur Jérôme Gaslain, sur l'évolution du compte 651 « redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels » Madame Janine Penguen précise que c'est un changement d'affectation pour les licences des logiciels informatiques qui étaient affectés sur le compte 6156 « maintenance »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 20 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

- Vote le Budget Primitif 2021 « **Commune** »
Au niveau des chapitres en fonctionnement pour un total de : 2 202 503 €
et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total de : 2 205 769.77 €
- Vote le Budget Primitif 2021 « **Champ Lison** »
En fonctionnement au niveau des chapitres pour un total de : 62 950 €
et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total : 55 271.94 €
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

Délibération n° 2021-03-003

**Objet : Budget 2021 – Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies –
Approbation**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,
Après avis de Monsieur le Trésorier,

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à prendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, ...
- les fleurs, bouquets, médailles, gravures et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, location de matériel
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 20 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

- Décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

**Objet : SDE – Extension des réseaux électriques –
Propriété CHALIGNE Alison (Chemin des Fougères)
Propriété QUEMERAIS Thierry (le Mesnil des Aulnays) – Décision**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal deux demandes du SDE 35 concernant une extension du réseau électrique dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme demandée par Monsieur Alison CHALIGNE, chemin des Fougères et Monsieur Thierry QUEMERAIS, le Mesnil des Aulnays à Plerguer.

Le raccordement de ces projets nécessite une extension du réseau. Le montant de la participation pour ces travaux d'extension à réaliser dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme devrait être à la charge de la commune sauf dérogation prévue par les articles L332-8 ou L332-15 du code de l'urbanisme.

Au vu de l'article L332.15, l'autorité qui délivre l'autorisation de construire, d'aménager ou de lotir exige, en tant que de besoin, du bénéficiaire de celle-ci la réalisation et le financement de tous travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction en ce qui concerne la voirie, les réseaux d'eaux usées, l'alimentation en eau et en électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 20 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- décide que la contribution qui sera demandée au titre du raccordement au réseau électrique par le Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille et Vilaine soit à la charge des pétitionnaires Messieurs Alison Chaligne et Thierry Quémerais au titre de l'article L332.15 du code de l'urbanisme.
- autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels documents.

Séance levée à 21h25

Signatures :

| Membres présents | Signatures |
|-------------------------|-------------------|
| BEAUDOIN Jean-Luc | |
| NORRIS-OLLIVIER Karine | |
| DUPUY Raymond | |
| CORBEAU Chantale | |
| AUBRY Yannick | |
| PENGUEN Janine | |
| LE ROLLAND Philippe | |
| RESTOUX Angélique | |
| BUSCAYLET Laurent | |
| ALAIN Sylvie | |

| | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| CARON Jean-Pierre | |
| NOËL Odile | |
| BREBEL Stéphane | Absent excusé |
| TEZE Béatrice | |
| MONFRAIS Jacques | Procuration à Jean-Luc Beaudoin |
| PAPAIL Marie-Aline | |
| GOUESBIER Philippe | |
| LE POCREAU Anne-Laure | Procuration à Karine Norris-Ollivier |
| GASLAIN Jérôme | |
| ARNOULT Valérie | Absente excusée |
| FORTIN Sébastien | |
| AUFFRET Serge | |
| CANTAREL Jessica | Absente excusée |